

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 23 (1986)
Heft: 832

Rubrik: Urbanisme lausannois

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les affaires à suivre

(jd) Quatre fois par année - sans compter les sessions extraordinaires qui ont tendance à se multiplier - les débats du Parlement font la une de l'actualité nationale. L'espace de quelques jours, les moyens d'information se font l'écho d'une foule de sujets d'un intérêt variable qui devraient, pour certains d'entre eux du moins, retenir l'attention des citoyens. Mais la matière est souvent ardue et les péripéties auxquelles sont soumis les différents projets difficiles à suivre. D'où l'idée d'une rubrique régulière qui présente une sélection de l'ordre du jour des Chambres fédérales, en mettant l'accent sur le contexte et les enjeux des sujets retenus.

L'initiative populaire "Ville-campagne contre la spéculation foncière"

n'a aucune chance de rencontrer l'approbation des Chambres, pas plus que du peuple d'ailleurs. C'est qu'elle aborde l'un des sujets les plus controversés de la politique suisse : le droit foncier. Le peuple suisse est formé en majorité de locataires mais il réagit en propriétaire conservateur.

1950 : Rejet de l'initiative des Jeunes paysans pour la protection du sol et du travail contre la spéculation.

1967 : Rejet de l'initiative socialiste contre la spéculation foncière.

1969 : Acceptation sans enthousiasme des articles 22 ter et quater sur l'aménagement du territoire.

1976 : Court rejet de la loi sur l'aménagement du territoire.

1976 : Le PSS n'arrive pas au bout de la récolte des signatures pour son initiative "pour un nouveau droit foncier". Même sort pour l'initiative "pour une propriété non spéculative du sol" lancée par le vaudois Olivier Delafontaine.

1979 : Acceptation de la loi sur l'aménagement du territoire, version affaiblie.

Principe posé par l'initiative : la propriété du sol est réservée à l'usage personnel ou à la construction de logements à prix avantageux.

Une solution extrêmement rigide, c'est là sa faiblesse. D'où la proposition de rejet du Conseil fédéral qui en

reconnaît néanmoins les mérites : elle met le doigt sur des problèmes qui exigent une solution (maintien des terres agricoles, lutte contre la thésaurisation du terrain à bâtir, mise à disposition de logements bon marché, priorité à l'usage personnel du sol).

Le refus du Parlement signifierait-il une fois encore l'enterrement de la question foncière ou le point de départ des réformes nécessaires ?

Crédit de 430 millions de francs pour le financement de mesures de politique économique et commerciale en faveur des pays en développement.

C'est le troisième du genre, prévu pour quatre ans. A ne pas confondre avec les crédits de la coopération technique. Il s'agit d'une aide à la balance des paiements, à la promotion du commerce et à l'exportation des produits de base, d'un encouragement aux investissements privés et de crédits mixtes (complément sans intérêt aux crédits bancaires). Exemples piqués au hasard : contribution au stock régulateur de l'étain, promotion de la vente de jute en Europe, prêt complémentaire pour la construction d'une fonderie en Egypte.

A noter que ce crédit est utilisé à des actions qui tiennent largement compte des intérêts de l'économie suisse.

URBANISME LAUSANNOIS A votes bloqués

(ag) A quelques-uns, sans arrière-pensée politique, nous pensions que le plan d'extension du Flon n'était pas d'ambition suffisante pour une ville comme Lausanne et surtout qu'il n'était plus adapté, malgré les efforts des services de la Direction des travaux, aux projets de concentration des transports.

Pour l'avoir dit à haute voix, quelle indignation manifestée par les responsables municipaux (et en privé, quelle hargne !)

En fait, les pouvoirs publics étaient bloqués par la convention d'ores et déjà signée avec la holding du Lausanne-Ouchy placé dès cette signature en situation dominante.

Le Conseil communal qui avait pu prendre du champ a été entraîné, à votes bloqués, dans une épreuve de force politique. Et l'Action nationale a été, par un travail au corps, retournée ; faut savoir être réalistes !

Le peuple tranchera. Mais dès maintenant, avec de gros moyens financiers où la holding du L.-O. fera sa large part s'esquisse une campagne sur les grands thèmes : l'avenir de Lausanne, les transports publics, l'emploi, etc... qui n'aura plus rien à voir avec une discussion concrète sur l'urbanisme des quartiers, les coûts du projet et ses insuffisances.

TROP CHERE, LA VIE ?

L'hebdomadaire patronal *Entreprise romande* a un nouveau chroniqueur parlementaire. Raymond Gremaud, de l'agence *Correspondance politique suisse*, plus conservatrice que libérale, donne le ton d'entrée : en marge du départ d'Alphons Egli, il exécute le chef du Département fédéral de l'intérieur, trop maximaliste à son goût, et la politique de protection de l'environnement dont le coût est jugé exorbitant. Sans même évoquer le coût social et économique d'un environnement dégradé. "C'est la dose qui fait le poison" lance le journaliste à l'adresse du successeur d'Alphons Egli, pour l'inciter à la mesure. Or c'est précisément la dose de pollution que nous avons déjà administrée au milieu vital qui justifie un remède de cheval, de toute manière moins coûteux que l'absence de soins.